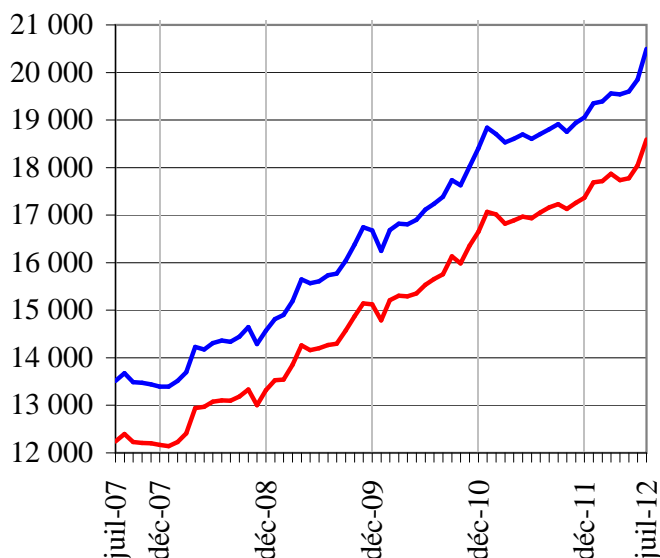




**DIECCTE de Guyane**

**DR Pôle emploi de Guyane**

**DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES  
PAR PÔLE EMPLOI EN GUYANE EN JUILLET 2012**



demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi  
catégories A et A,B,C (cvs)

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 18 593 en Guyane fin juillet 2012. Ce nombre augmente de 3,0 % par rapport au mois de juin (soit +549 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 9,0 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A augmente de 1,4 % par rapport à la fin du mois de juin 2012 (+8,2 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C s'établit à 20 497 en Guyane fin juillet 2012. Ce nombre augmente de 3,2 % par rapport au mois de juin (soit +645 demandeurs inscrits). Sur un an, il augmente de 9,6 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A, B et C augmente de 1,3 % par rapport à la fin du mois de juin 2012 (+7,7 % sur un an).

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C**

Données CVS	juillet	juin	juillet	variation	variation
	2011	2012	2012	sur un mois	sur un an
<b>Région Guyane</b>					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	17 054	18 044	<b>18 593</b>	<b>3,0 %</b>	<b>9,0 %</b>
Catégories B et C (actes positifs de recherche d'emploi en activité réduite)	1 651	1 808	<b>1 903</b>	<b>5,3 %</b>	<b>15,3 %</b>
<b>Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)</b>	<b>18 705</b>	<b>19 852</b>	<b>20 497</b>	<b>3,2 %</b>	<b>9,6 %</b>
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	313	442	<b>433</b>	<b>-2,0 %</b>	<b>38,3 %</b>
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	805	738	<b>710</b>	<b>-3,8 %</b>	<b>-11,8 %</b>
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	19 823	21 032	<b>21 640</b>	<b>2,9 %</b>	<b>9,2 %</b>

Pour mémoire :

**France entière (CVS-CJO) milliers**

<b>Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)</b>	2 986,6	3 188,8	<b>3 232,8</b>	<b>1,4 %</b>	<b>8,2 %</b>
<b>Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)</b>	4 393,4	4 670,9	<b>4 733,0</b>	<b>1,3 %</b>	<b>7,7 %</b>

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs Guyane: Direccte

\* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.  
La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.  
Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1<sup>er</sup> juin 2009)... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 à 12.

## 2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

### Catégorie A

En Guyane, au mois de juillet 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 3,0 % soit 549 demandeurs d'emploi en plus.

Pour les hommes, ce nombre augmente de 2,1 % (+7,0 % sur un an) ; il augmente aussi pour les femmes de 3,7 % (+10,4 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans augmente de 6,4 % (+12,7 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre augmente à 2,3 % (+6,3 % sur un an).

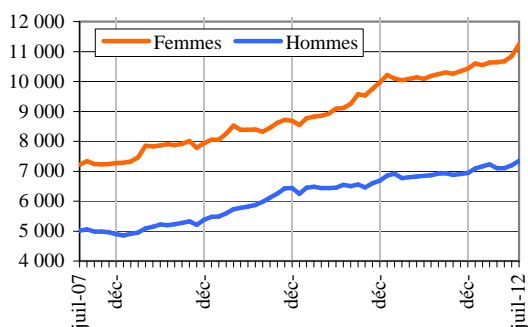
Le nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 3,3 % (+16,9 % sur un an).

#### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

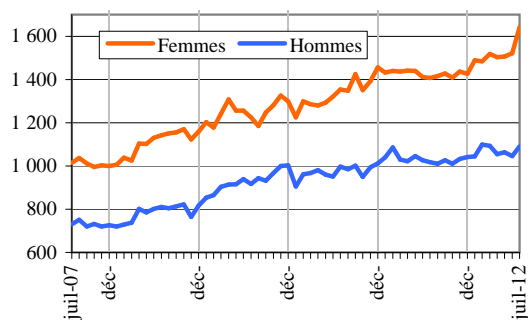
<i>Données CVS</i>	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	variation sur un mois	variation sur un an
<b>Guyane</b>					
Hommes	6 869	7 203	7 353	2,1 %	7,0 %
Femmes	10 185	10 842	11 241	3,7 %	10,4 %
Moins de 25 ans	2 424	2 567	2 732	6,4 %	12,7 %
Entre 25 et 49 ans	11 712	12 177	12 451	2,3 %	6,3 %
50 ans et plus	2 918	3 301	3 410	3,3 %	16,9 %
Hommes de moins de 25 ans	1 017	1 046	1 090	4,2 %	7,2 %
Hommes de 25 à 49 ans	4 371	4 493	4 557	1,4 %	4,3 %
Hommes de 50 ans et plus	1 480	1 664	1 705	2,5 %	15,2 %
Femmes de moins de 25 ans	1 407	1 521	1 642	7,9 %	16,7 %
Femmes de 25 à 49 ans	7 341	7 684	7 894	2,7 %	7,5 %
Femmes de 50 ans et plus	1 438	1 637	1 705	4,2 %	18,6 %
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	17 054	18 044	18 593	3,0 %	9,0 %

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

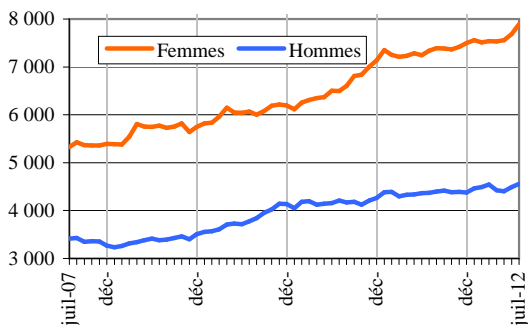
par sexe (cvs)



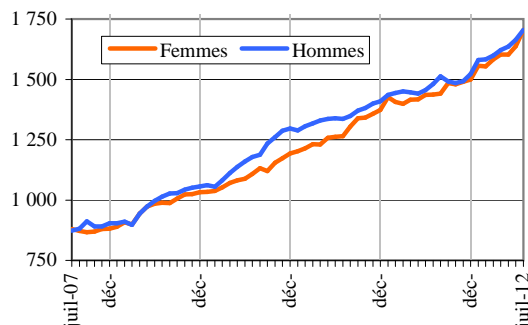
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



## 2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

### Catégorie A, B et C

En Guyane, au mois de juillet 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C augmente de 3,2 % soit 645 demandeurs d'emploi en plus.

Pour les hommes, ce nombre augmente de 2,4 % (+7,7 % sur un an) ; il augmente aussi pour les femmes de 3,8 % (+10,8 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C de moins de 25 ans augmente de 6,2 % (+13,4 % sur un an).

Pour la tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans, ce nombre augmente de 2,4 % (+7,0 % sur un an).

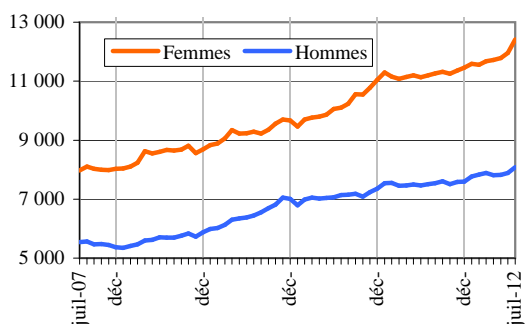
Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 4,1 % (+16,9 % sur un an).

#### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A, B et C

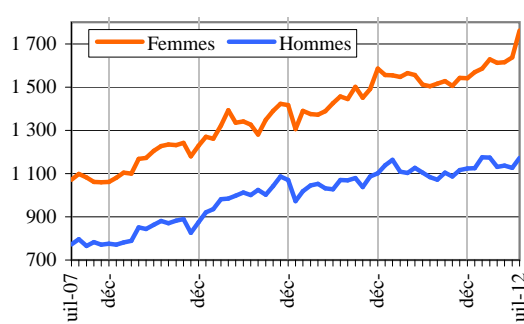
Données CVS	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	variation sur un mois	variation sur un an
<b>Guyane</b>					
Hommes	7 504	7 891	<b>8 082</b>	<b>2,4 %</b>	<b>7,7 %</b>
Femmes	11 201	11 961	<b>12 415</b>	<b>3,8 %</b>	<b>10,8 %</b>
Moins de 25 ans	2 587	2 763	<b>2 934</b>	<b>6,2 %</b>	<b>13,4 %</b>
Entre 25 et 49 ans	12 922	13 500	<b>13 827</b>	<b>2,4 %</b>	<b>7,0 %</b>
50 ans et plus	3 196	3 589	<b>3 735</b>	<b>4,1 %</b>	<b>16,9 %</b>
Hommes de moins de 25 ans	1 083	1 126	<b>1 173</b>	<b>4,2 %</b>	<b>8,3 %</b>
Hommes de 25 à 49 ans	4 819	4 975	<b>5 071</b>	<b>1,9 %</b>	<b>5,2 %</b>
Hommes de 50 ans et plus	1 602	1 790	<b>1 838</b>	<b>2,7 %</b>	<b>14,7 %</b>
Femmes de moins de 25 ans	1 504	1 637	<b>1 761</b>	<b>7,6 %</b>	<b>17,1 %</b>
Femmes de 25 à 49 ans	8 103	8 525	<b>8 756</b>	<b>2,7 %</b>	<b>8,1 %</b>
Femmes de 50 ans et plus	1 594	1 799	<b>1 897</b>	<b>5,4 %</b>	<b>19,0 %</b>
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>18 705</b>	<b>19 852</b>	<b>20 497</b>	<b>3,2 %</b>	<b>9,6 %</b>

Sources : Pôle emploi - DARES / calcul CVS Guyane : DIECCTE ESE

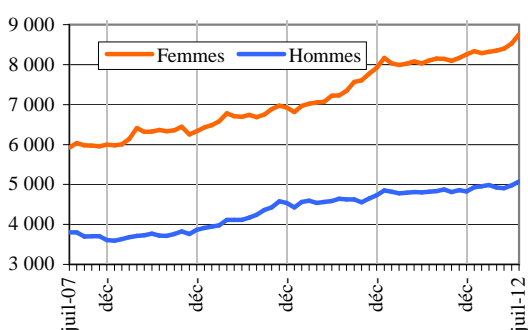
par sexe (cvs)



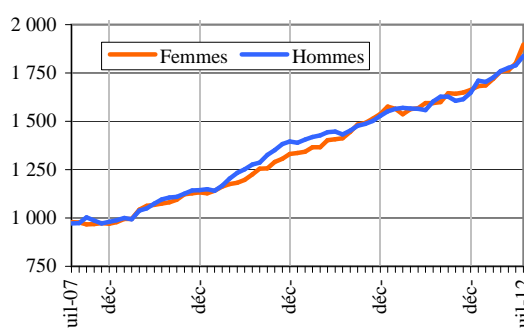
moins de 25 ans (cvs)



entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



### 3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

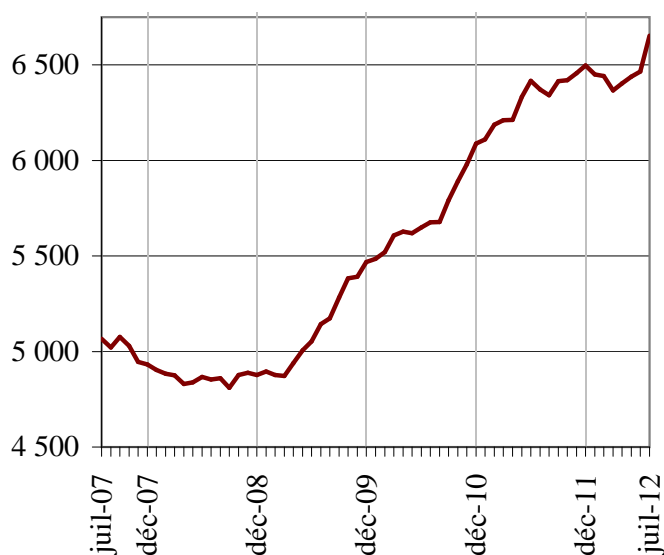
En Guyane, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C depuis un an ou plus augmente de 4,4 % sur un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de 12,2 % sur un an.

#### Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi

Données CVS	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	variation sur un mois	variation sur un an
<b>Guyane</b>					
Moins de 1 an	12 333	13 386	<b>13 843</b>	<b>3,4 %</b>	12,2 %
Plus d'un an	6 372	6 466	<b>6 654</b>	<b>2,9 %</b>	4,4 %
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	34,1 %	32,6 %	<b>32,5 %</b>	<b>-0,1 pt</b>	-1,6 pt
<b>France entière (CVS-CJO) (unité en milliers)</b>					
Demandeurs d'emploi de longue durée	1 703,6	1 824,8	<b>1 849,8</b>	<b>1,4 %</b>	8,6 %
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (%)	38,8 %	39,1 %	<b>39,1 %</b>	<b>+0,0 pt</b>	+0,3 pt

Source : Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DRTEFP Guyane / SEPES, Dares.

**demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus**  
(données CVS)



## 4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Guyane, les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C diminuent au cours des trois derniers mois de 3,1 % en moyenne glissante sur six mois. Les entrées pour fin de contrats à durée déterminée diminuent de 9,6 % ; les fins de mission d'intérim augmentent de 1,6 % ; celles pour licenciement économique diminuent de 35,8 % ; les autres licenciements diminuent de 14,5 % ; les démissions diminuent de 8,7 % ; les premières entrées augmentent de 1,2 % ; les reprises d'activité augmentent de 43,6 % ; enfin, les autres cas représentent 63 % des entrées et diminuent de 2,0 %.

Les sorties de catégories A, B et C diminuent en Guyane, au cours des trois derniers mois, de 6,8 % en moyenne glissante sur six mois. Les sorties pour reprise d'emploi déclarées diminuent de 5,0 % ; les entrées en stage augmentent de 10,9 % ; les arrêts de recherche d'emploi diminuent de 4,2 % ; les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation représentent 56 % des sorties et diminuent de 9,0 % ; les radiations administratives diminuent de 21,3 % ; enfin les autres cas augmentent de 1,6 %.

### Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B et C)

Données CVS				effectifs et %		
	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	répartition des motifs en %	variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	variation annuelle sur six mois glissants(2)
<b>Guyane</b>						
Fins de contrat à durée déterminée	457	445	407	13,2 %	-9,6 %	3,7 %
Fins de missions d'intérim	36	48	53	1,7 %	1,6 %	22,1 %
Licenciements économiques (3)	36	20	15	0,5 %	-35,8 %	-11,2 %
Autres licenciements	70	70	93	3,0 %	-14,5 %	6,1 %
Démissions	52	54	60	1,9 %	-8,7 %	-0,7 %
Premières entrées	330	341	440	14,3 %	1,2 %	0,1 %
Reprises d'activité	69	110	82	2,7 %	43,6 %	52,5 %
Autres cas	1 944	1 946	1 927	62,6 %	-2,0 %	-9,8 %
<b>Ensemble</b>	<b>2 995</b>	<b>3 033</b>	<b>3 076</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-3,1 %</b>	<b>-4,8 %</b>

Pour mémoire :

				variation trimestrielle sur trois mois glissants(4)	variation annuelle sur trois mois glissants(5)
<b>Guyane (CVS)</b>	<b>2 995</b>	<b>3 033</b>	<b>3 076</b>	<b>9,1 %</b>	<b>-2,6 %</b>
<b>France entière (CVS-CJO) milliers</b>	<b>510,9</b>	<b>536,8</b>	<b>531,1</b>	<b>4,7 %</b>	<b>3,3 %</b>

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

### sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS				Effectifs et %		
	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	répartition des motifs en %	variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	variation annuelle sur six mois glissants (2)
<b>Guyane</b>						
Reprises d'emploi déclarées	137	202	164	6,7 %	-5,0 %	-8,2 %
Entrées en stage	35	67	68	2,8 %	10,9 %	98,0 %
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite...)	47	54	52	2,1 %	-4,2 %	-10,9 %
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	1 520	1 543	1 365	56,1 %	-9,0 %	-13,1 %
Radiations administratives	368	247	128	5,3 %	-21,3 %	-41,0 %
Autres cas	715	676	658	27,0 %	1,6 %	5,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>2 823</b>	<b>2 789</b>	<b>2 436</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-6,8 %</b>	<b>-10,3 %</b>

Pour mémoire :

				variation trimestrielle sur trois mois glissants(4)	variation annuelle sur trois mois glissants(5)
<b>Guyane (CVS)</b>	<b>2 823</b>	<b>2 789</b>	<b>2 436</b>	<b>-4,6 %</b>	<b>-10,2 %</b>
<b>France entière (CVS-CJO) milliers</b>	<b>488,0</b>	<b>485,2</b>	<b>466,7</b>	<b>0,4 %</b>	<b>-0,4 %</b>

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP, de CTP (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (5) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

## 5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Guyane, au mois de juillet 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 6 327 (soit 34,3 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de juillet 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C et ayant un droit payable au RSA est de 6 643 (soit 32,9 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 810 au mois de juillet 2012 (soit 25,3 % des entrées en catégories A, B et C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B et C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 730 au mois de juillet 2012 (soit 27,3 % des sorties de catégories A, B et C, données brutes).

### Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	<b>juin 2012</b>	<b>juillet 2012</b>
<b>Guyane</b>		
<b>Catégorie A</b>	<b>6 172</b>	<b>6 327</b>
Catégorie B	153	140
Catégorie C	162	176
<b>Catégories A, B, C</b>	<b>6 487</b>	<b>6 643</b>
Catégorie D	88	67
Catégorie E	186	202
Catégories A, B, C, D, E	6 761	6 912
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	34,6 %	34,3 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	33,0 %	32,9 %
<i>Pour mémoire :</i>		
<b>France métropolitaine</b>		<b>%</b>
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	19,1 %	18,5 %
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,7 %	15,4 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

### Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA\*)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	<b>juin 2012</b>	<b>juillet 2012</b>
<b>Guyane</b>		
<b>Demandeurs d'emploi en catégorie A</b>		
RSA socle seul	5622	5735
RSA socle et activité	224	245
RSA activité seul	326	347
<b>Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C</b>		
RSA socle seul	5698	5819
RSA socle et activité	300	313
RSA activité seul	489	511

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. \* définitions consultables dans l'encadré 1 en annexe

### Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	<i>Effectifs et %</i>	
	<b>juin 2012</b>	<b>juillet 2012</b>
<b>Guyane</b>		
<b>Entrées</b>		
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	815	810
Part dans l'ensemble des entrées	28,2 %	25,3 %
<b>Sorties</b>		
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	772	730
Part dans l'ensemble des sorties	26,8 %	27,3 %

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

## 6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent de 2,5 % au cours des trois derniers mois, en moyenne glissante sur 6 mois. Les offres d'emploi non durables diminuent de 5,4 % ; les offres d'emploi durables augmentent, elles, de 10,3 %.

### Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>				<i>Effectifs et %</i>	
	juillet 2011	juin 2012	juillet 2012	Variation trimestrielle sur six mois glissants(1)	Variation annuelle sur six mois glissants (2)
<b>Guyane</b>					
- Emplois durables ( 6 mois ou plus)	238	189	217	10,3 %	9,8 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	245	220	188	-5,4 %	-25,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>484</b>	<b>409</b>	<b>406</b>	<b>2,5 %</b>	<b>-9,8 %</b>
<hr/>					
Pour mémoire :				Variation	Variation
				trimestrielle sur trois	annuelle sur trois
				mois glissants(3)	mois glissants (4)
<b>Guyane</b>					
<b>Ensemble des offres collectées</b>	<b>484</b>	<b>409</b>	<b>406</b>	<b>11,0 %</b>	<b>2,3 %</b>
<b>France métropolitaine (CVS-CJO) milliers</b>					
- Emplois durables ( 6 mois ou plus)	116,1	106,7	103	-2,2 %	-10,0 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	160,4	153,2	136,5	-2,1 %	-10,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>276,5</b>	<b>259,9</b>	<b>239,5</b>	<b>-2,1 %</b>	<b>-10,1 %</b>

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Directe

(1) : Evolution sur les trois derniers mois de la moyenne glissante sur six mois (2) : Evolution sur les six derniers mois par rapport aux mêmes six mois de l'année précédente (3) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents (4) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

## DONNEES BRUTES

### **Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi par catégorie**

<i>Guyane</i>	juillet	juin	juillet	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
<b>catégorie A</b>	<b>16 914</b>	<b>17 820</b>	<b>18 424</b>	<b>8,9 %</b>
Catégorie B	617	737	699	13,3 %
Catégorie C	893	1 074	1 045	17,0 %
<b>Catégories A, B et C</b>	<b>18 424</b>	<b>19 631</b>	<b>20 168</b>	<b>9,5 %</b>
Catégorie D	233	431	323	38,6 %
Catégorie E	870	766	772	-11,3 %

Source : Pôle emploi, DARES

### **Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A**

<i>Guyane</i>	juillet	juin	juillet	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
Hommes	6 820	7 152	<b>7 299</b>	7,0 %
Femmes	10 094	10 668	<b>11 125</b>	10,2 %
Moins de 25 ans	2 365	2 432	<b>2 665</b>	12,7 %
De 25 à 49 ans	11 646	12 068	<b>12 369</b>	6,2 %
50 ans et plus	2 903	3 320	<b>3 390</b>	16,8 %

Source : Pôle emploi, DARES

### **Inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi et sorties**

<i>Guyane</i>	juillet	juin	juillet	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
Total des inscriptions	3 114	2 893	<b>3 200</b>	2,8 %
Total des sorties	3 104	2 885	<b>2 676</b>	-13,8 %

Source : Pôle emploi, DARES

### **Offres d'emploi enregistrées**

<i>Guyane</i>	juillet	juin	juillet	Variation
<i>Données brutes</i>	2011	2012	2012	sur un an
-Emplois durables ( 6 mois ou plus)	248	219	<b>227</b>	-8,5 %
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	319	247	<b>243</b>	-23,8 %
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>466</b>	<b>470</b>	<b>-17,1 %</b>

Source : Pôle emploi, DARES



## Encadré 1 - Sources et définitions

### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

#### Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

#### Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois  $m$  sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

#### Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

## Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à une convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

### Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

### Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

#### 1<sup>ère</sup> étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

#### 2<sup>ème</sup> étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

### Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

## **Encadré 1 - Sources et définitions (fin)**

Depuis juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1<sup>er</sup> juin 2009 ; RSA après le 1<sup>er</sup> juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

## **Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT**

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1<sup>er</sup> juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic\\_conj/donnees/doc\\_idconj\\_14.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf).